

13^e Congrès mondial du sport pour tous, Jyväskylä, Finlande

Promotion du sport pour tous : bénéfiques et stratégies pour le XXI^e siècle

DECLARATION

Accueilli par le Comité National Olympique finlandais, le 13^e Congrès mondial du sport pour tous a été organisé par le Centre de recherche LIKES pour les sciences du sport et de la santé et le Centre de recherche neuromusculaire de l'université de Jyväskylä, sous le patronage du Comité International Olympique (CIO) et de sa commission du sport pour tous, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et SportAccord/AGFIS. Il a réuni 586 délégués de 92 pays.

Le sport pour tous étant un droit fondamental de l'être humain, le Congrès reconnaît :

- que chacun doit pouvoir pratiquer des activités physiques dans des conditions optimales et égales, grâce à la disponibilité et à l'accessibilité d'installations (y compris d'espaces ouverts), d'équipements et d'autres ressources adaptées aux besoins des communautés ; et qu'il faut encourager la participation par la mise à disposition de programmes communautaires novateurs et divertissants, ainsi que de jeux et de sports traditionnels ;
- que la diminution des activités physiques, en particulier chez les jeunes adultes, représente une menace et un coût pour la société, et que la baisse des activités physiques sur le lieu de travail a une incidence à l'échelon mondial ;
- qu'un régime équilibré et des habitudes alimentaires saines sont nécessaires pour contribuer à réduire l'incidence de l'obésité et des maladies chroniques ;
- qu'il serait préférable, sur les plans social et sanitaire, de réduire considérablement le temps dévolu à des activités sédentaires, en particulier « sur écran », notamment aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux en ligne et à la télévision ;
- que les activités physiques non structurées et d'intensité modérée (comme les sports de loisir, notamment le jogging, la marche et le vélo) et les jeux aux règles modifiées intégrés dans la vie quotidienne sont très utiles et jouissent d'une popularité croissante ;
- qu'il faut encourager et recruter de nouveaux participants pour les activités physiques et adopter une approche orientée vers les clients, qui vise la pratique à vie d'une activité et qui répond aux besoins particuliers de toutes les tranches d'âge ;
- qu'il est important de cibler et d'influencer les jeunes, car l'intégration rapide d'activités physiques – notamment de sports non structurés et de loisirs, et de l'éducation physique à l'école – dans la vie quotidienne contribue à en faire une habitude qui sera conservée toute la vie.

Le Congrès recommande vivement au mouvement sportif de prendre la direction de la mise en œuvre d'actions directes visant à remédier au déclin et au niveau inadéquat des activités physiques dans les communautés, invitant en particulier :

- les fédérations de sports à promouvoir le sport pour tous à tout âge et dans toute la communauté, notamment en mettant en œuvre des programmes d'activités physiques soulignant leurs bienfaits pour la santé ; à former des commissions de sport pour tous ; et à inclure le sport pour tous dans leurs missions ;
- les Comités Nationaux Olympiques à encourager, promouvoir et mettre sur pied des projets de sport pour tous, pour tous les groupes d'âge en collaboration avec d'autres institutions et organisations sportives, et à former aussi des commissions de sport pour tous ;
- les clubs de sport et les ONG à proposer des programmes d'activités physiques après les heures de classe et dans un cadre extrascolaire pour les enfants et les jeunes ;
- les vedettes du sport à jouer le rôle de moteur et de modèle pour promouvoir un changement social et de comportement à l'égard des activités physiques et de la santé ;
- le Comité International Olympique à élaborer un ensemble de directives sur les activités de sport pour tous, notamment des programmes spécifiques, pour toutes les sections du Mouvement olympique.

Le Congrès reconnaît également qu'il incombe à toutes les parties prenantes du secteur du sport pour tous – les individus, les familles, les écoles, les lieux de travail, le secteur de la santé, les organisations non gouvernementales et le gouvernement à tous les échelons – de prendre des mesures, et que le mouvement sportif doit s'associer avec ces parties prenantes, en travaillant en collaboration, en coordonnant les actions et en formant des alliances pour pouvoir agir de concert et avec force à plusieurs niveaux.

En conséquence, le Congrès recommande vivement ce qui suit :

- aux personnes de tout âge de pratiquer diverses activités physiques et sports, car les bienfaits pour la santé varient en fonction des activités ;
- aux individus d'intégrer une activité physique modérée, comme la marche ou le vélo (notamment comme moyen de transport lorsque les circonstances le permettent) et des loisirs non structurés dans leur vie quotidienne ;
- aux familles de servir de modèles et de produire une influence positive en étant physiquement actives, en s'intéressant de près aux activités d'éducation physique et de loisir à l'école et dans la communauté ;
- aux familles de faire en sorte que les enfants puissent pratiquer des activités physiques structurées ou non, notamment en facilitant leur participation à des programmes et en respectant leurs capacités et leurs préférences ;
- au secteur de la santé de collaborer plus étroitement avec le mouvement sportif à tous les niveaux pour promouvoir et mettre en œuvre des actions efficaces afin de faire face aux problèmes mondiaux que sont la diminution des activités physiques et ses conséquences, notamment l'obésité et les maladies chroniques telles que le diabète et les maladies cardiaques ;
- aux écoles de collaborer avec le secteur privé, le gouvernement et les groupes communautaires afin de garantir l'accès aux installations et aux ressources requises, notamment à l'équipement nécessaire pour prendre part à des programmes d'activités physiques ;
- les écoles d'établir et d'étendre des programmes d'éducation physique et extrascolaires afin de proposer des loisirs quotidiens, notamment des programmes de culture physique et des sports de compétition ou non ;
- surtout, aux pouvoirs publics au niveau compétent, d'élaborer des programmes scolaires qui comprennent des cours obligatoires d'éducation physique, en augmentant la qualité et le nombre d'heures d'éducation physique, et de dispenser des informations sur les bienfaits d'un régime sain et de l'activité physique ;
- aux gouvernements et agences gouvernementales de travailler avec les écoles pour conclure des accords permettant aux résidents des communautés, aux clubs de sport et aux ONG d'utiliser les terrains, les aires de jeu et les centres de loisir pour des activités physiques structurées ou informelles quand les écoles sont fermées, en adoptant des politiques pour régler tout problème de responsabilité ;
- les gouvernements, en particulier aux échelons régional et national, les autorités de santé publique et les forces armées, de tenir pleinement compte des bienfaits considérables d'une activité physique accrue sur les plans social, sanitaire et économique, et du coût de l'inactivité, lors de l'élaboration de politiques en matière de sport, de santé, de construction et d'aménagement urbain, notamment en prévoyant des espaces publics où pratiquer sports et loisirs.

Jyväskylä, le 17 juin 2010